



Tomblaine, le 23 avril 2020

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Suite à un vote en AG électronique de la Fédération Française de Handball, il a été décidé que chaque instance peut établir les ordonnances en lien avec la crise actuelle qui impacte le monde entier.

« Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'Assemblée Générale ».

Suite au Conseil d'administration, les décisions suivantes prises par le Bureau Directeur élargi aux Comités ont été listées ci-dessous.

Commission d'Organisation des Compétitions

Décisions 1

Arrêt des compétitions définitivement à la date du 08 mars 2020 et met fin à la saison sportive 2019/2020.

Décision 2

Maintien du schéma de compétition 2019/2020 pour 2020/2021, du principe des divisions à des poules de 12 et deux phases N3FT et PNF pour les divisions seniors féminines

Décision 3

Ne pas tenir compte de la 2^{ème} phase N3FT et PNF car une seule journée de la 2^{ème} phase a été disputée

Décision 4

Acter les accessions en N2F des clubs de Deux Vallées Koenigsmacker, Hoenheim et Dambach la Ville (selon le Ranking), Taissy n'étant pas autorisé à accéder (refus d'accession à la N2F en 2019/2020) et Montigny les Metz 2 n'ayant pas respecté en première phase le nombre de joueuses de -22 ans sur les FDME.

Décision 5

Acter les accessions en N3M de Soultz/Bollwiller, Illkirch-Graffenstaden et Amnéville.

Décision 6

Acter les accessions et relégations selon le schéma ci-dessous dans les divisions régionales



FEMININES	
N2F	Relégation de Seltz et Epinal 2
N3FT	Accession en N2F de Deux Vallée Koenigsmacker - Hoenheim - Dambach Relégation PNF Ent Villers/Flavigny 2 - Reichstett 2
PNF	Accession en N3FT de Marly - HBC Nancy SLUC - Altkirch 2 - Wittenheim/Ensisheim Relégation de Kanfen - Pagny sur Moselle - Commercy - Thann/Steinbach 2
DEPARTEMENT	Accession de Langres - Vallée de la Vanne - Toul - Etain - Strasbourg Sud HB - Colmar HC 2
MASCULINS	
N3M	Relégation de FC Mulhouse - Romilly
PNM	Accession de Sultz/Bollwiller - Illkirch/Graffenstaden - Amnéville Relégation de Epernay - Ent Chevillon/Pont Varin
EXCELLENCE	Accession de Lingolsheim - Taissy - Ent Varangeville/St Nicolas Relégation de ASPTT Strasbourg (FFT Général) en Départementale - Hilsenheim (Forfait Général) en Honneur - Ent Pont Varin / Chevillon 2 - Langres (FFT Général en départementale) - Lunéville - HBC Nancy SLUC - Neuves Maisons 2
HONNEUR	Accession de Haguenau 2 - Coteaux Mulhouse - Strasbourg Sud HB - Mourmelon - Thionville 2 - Mont St Martin - Mirecourt/Dompaire - ASPTT Bar Le Duc Relégation de Hoerd - Colmar 2 - FC Mulhouse 2 - Village Neuf - Anglure (FFT Général) - Courcelles Chaussy - Vigneulles 2 - Damvillers - Conflans - Remiremont
DEPARTEMENT	Accession de Ste-Maure - Vitry - Grand Nancy 3 - ASPTT Bar Le Duc 2 - Montigny les Metz - Neuf-Château - Sarralbe - Mirecourt/Dompaire 2 - Dambach la Ville - Hochfelden/Dettwiller 2 - ASCA Wittelsheim - Habsheim

Décision 7

Acter 4 accessions du Bassin Alsace, 3 accessions du Bassin Champagne-Ardenne et 6 accessions du Bassin Lorraine en division d'Honneur masculins

Décision 8

Acter que les clubs de Ste Maure/Troyes-Arcis – Bassin Mussipontain – Metz – Dambach la Ville - Pagny sur Moselle – ATH – Entente Altkirch/Coteaux Mulhouse – Yutz – St-Brice/Reims – Entente Mulhouse/Kingsersheim – Thann/Steinbach sont qualifiés pour le championnat de France -17F.

Décision 9

Acter l'annulation des qualifications au championnat de France -17F et présenter un cahier des charges aux clubs intéressés pour la qualification des 2 places restantes, ainsi qu'à toutes les autres équipes.



Décision 10

Acter que les clubs de Sélestat – Grand Nancy – ESSAHB – FC Mulhouse – Plobsheim – Villers les Nancy sont qualifiés pour le championnat de France -18M selon le règlement en vigueur.

Décision 11

Acter l'annulation des qualifications de championnat de France -18M et présenter un cahier des charges aux clubs intéressés pour la qualification des 2 places restantes.

Décision 12

Acter de ne délivrer aucun titre pour la saison 2019/2020 dans toutes les catégories et toutes les divisions des compétitions du Grand Est

Décision 13

Préparer différents calendriers de reprise selon les informations transmises par la Fédération sur les calendriers internationaux et nationaux.

Décision 14

Proposer les mêmes compétitions de jeunes territoriaux aux clubs pour la pratique compétitive.

Décision 15

Proposer un mode de qualification simplifié à la fin de la saison 2020/2021 pour les clubs souhaitant postuler au championnat de France -17F et -18M

Commission Territoriale d'Arbitrage

Décision 16

Acter la continuité de formation à distance de tous les publics dont la CTA a la gestion.

Décision 17

Créer du lien entre les écoles d'arbitrage du Grand Est

Décision 18

En lien avec l'ITFE, certifier les Animateurs d'Ecoles d'Arbitrage fin mars/début avril qui auront rempli les conditions requises pour la certification

Décision 19

En lien avec l'ITFE, de reporter la certification des Accompagnateurs de JAJ à la saison prochaine pour ceux n'ayant pas réussi à terminer leur cursus de formation.

Commission Equipe Technique Régionale

Décision 20

D'entretenir physiquement tous les athlètes en visio grâce aux préparateurs physiques des structures.

Décision 21

D'annuler tous les stages de recrutement pour les structures sportives.

Décision 22

De procéder aux recrutements des PPF Masculins et Féminins sur dossier sur la base de la détection des 2006 effectués lors des ITC territoriaux.



Décision 23

Lister les jeunes nés en 2003/2004/2005 retenus en Site d'Accession et d'Excellence pour la saison 2020/2021 sur les évaluations continues tout au long de la saison. Ces décisions seront partagées avec les athlètes et leurs familles par visio.

Commission de Discipline

Décision 24

Conformément aux directives nationales, de reporter les dates non purgées aux dates de début de saison.

Décision 25

Les dossiers traités mais non notifiés le seront lorsque le calendrier de la saison 2020/2021 sera connu.

Décision 26

Les dossiers non traités le seront en visio et seront notifiés comme les dossiers de la Décision 24.

Commission Médicale

Décision 27

Acter que les suivis médicaux des athlètes du PPF auront les suivis particuliers selon les directives médicales et DTN qui nous parviendront.

Décision 28

Sensibiliser tous les publics sur la réathlétisation de tous les publics (joueurs, arbitres, ...) pour éviter les risques cardio-vasculaires qui peuvent être générés suite au COVID-19.

Décision 29

Appliquer les dispositions de suivi médical pour l'établissement des licences (certificat médical) qui seront définies par la fédération.

Commission Statut et Règlementation

Décision 30

Annuler l'application de la CMCD pour la saison 2019/2020

Décision 31

Appliquer les dispositions CMCD 2019/2020 pour la saison 2020/2021

Décision 32

La période d'ouverture de saisie des nouvelles licences est fixée au 1^{er} juin 2020

Décision 33

La période de mutation officielle est fixée du 1^{er} juin 2020 au 31 juillet 2020

Commission Service aux Clubs / Développement

Décision 34

Report de l'opération « Ado'pte la bonne attitude » à la fin août

Décision 35

Annuler l'opération Hand'Ensemble régionale prévue à Troyes

Décision 36

Proposer l'opération Baby Hand et 1^{er} pas à la rentrée dès la reprise d'activité

Décision 37

Annuler toutes les opérations « Destination Hand » prévues sur le territoire

Décision 38

Elaborer des plans de reprises selon les mesures sanitaires afin de répondre à tous les clubs ayant ou non des salariés dans tous les domaines et ainsi permettre aux clubs de déployer la présence du handball au sein de leur public ou du grand public (intervention scolaire, opération de promotion 4/4, Beach Handball, stages, ...).

Commission Finances et Personnels

Décision 39

De mettre en télétravail l'activité des salariés dans les missions pouvant entrer dans ces dispositions

Décision 40

De mettre en congés forcés avant le 30 avril les salariés ayant des congés à prendre

Décision 41

De mettre en chômage partiel les salariés dans les missions entrant dans l'impossibilité d'être réalisés.

Décision 42

Acter le résultat 2019 des comptes de la Ligue et affecter ce résultat au poste de réserve.

Décision 43

De proposer aux clubs une harmonisation des tarifs en affectant les réserves sous forme d'avoir aux clubs ayant un différentiel à supporter (présentation aux clubs en réunion de secteur).

Décision 44

Valider la proposition du budget 2020 qui sera soumis au vote à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Commission Communication et Marketing

Décision 45

Diffuser un maximum d'information sur les liens et initiatives des clubs, comités, la ligue et la fédération à travers ses outils de communication.

Décision 46

Lancer les appels d'offre équipementier (contrat d'arrétant le 30 juin)

Décision 47

Proposer une offre de service au club une fois le choix de l'équipementier choisi (rentrée 2020)

Commission Réclamation et Litiges

Décision 46

Les dossiers non traités mais non notifiés le seront en visio conférence jusqu'à nouvel ordre.

Organisation et structuration de la Ligue

Décision 47

D'annuler toute réunion physique jusqu'à nouvel ordre

Décision 48

De fixer tous les samedis matin un Bureau Directeur élargi aux présidents de Comité (ou son représentant) dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et de la mise en place des décisions territoriales



Décision 49

Annuler l'Assemblée Générale Ordinaire physiquement fixée au 30 mai 2020.

Décision 50

Reporter l'Assemblée Générale Ordinaire électronique du 22 au 28 juin 2020

Décision 51

Fixer l'Assemblée Générale Élective à la rentrée, lorsque les conditions sanitaires nous le permettront ou si nous avons la possibilité de procéder à une Assemblée Générale Élective électronique (obligation d'avoir un logiciel anonymisé).

Décision 52

Fixer en lien avec les comités, les réunions visio de secteur entre la fin avril et la mi-mai pour partager avec les clubs sur les projets territoriaux.

Thierry KLIPFEL
Président

Jean-Marie NOËL
Vice-président délégué